

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE, C. TOWNSEND

Absents excusés: M. LAPTEVA, M. CHALENDAR, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, O. GUICHARD à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à A. NEUSSER

Secrétaire de séance : W. DELAVENNE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

19. Éclairage public – Régularisation du plan de financement Place de l'église

La commune à réaliser en 2019 les travaux d'aménagement de la place de l'église et la rue de Champ Colomb. Dans le cadre de ces travaux l'ensemble du réseau d'éclairage public du secteur a été modernisé.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2018, le dossier d'avant-projet sommaire (APS) a été validé avec le SIEA pour un montant de 85 556.89 euros nets à charge de la commune.

Suite à cette validation le SIEA a réalisé une étude d'avant-projet définitif (APD), intégrant les modifications demandées par la commune. Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2018, le dossier avant-projet sommaire (APS) a été validé pour un montant de 44 319.47 euros nets.

Lors de l'exécution des travaux, en phase chantier, il est apparu opportun d'adapter le réseau de la rue des Charbonnières attenante au chantier.

En effet, lors de la création des lotissements rue des Charbonnières et rue de Trélebourg, chaque réseau d'éclairage créé avait une armoire de commande et un comptage ENEDIS dédié. Ainsi lors de la création du réseau rue du champ Colomb, la commune a pris la décision de supprimer deux coffrets de commandes n°4-2 et 4-3, ce qui a nécessité du génie civil supplémentaire.

Le SIEA a fait parvenir à la commune l'état comptable des opérations, et il apparaît que le montant définitif à charge de la commune est de 45 150,15 euros nets soit un surcout de 830.68 euros nets. A ce jour la commune a déjà versé la somme de 37 671,55 € au titre des avances.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement de régularisation pour de la rénovation de l'éclairage public Place de l'église pour un montant à charge de la commune de 45 150.15 euros nets.
- **DIT** que la commune versera le solde de 7 478.60 euros nets au SIEA
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2022.

Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE



Fait à Ornex, le 2 décembre 2022

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 2 décembre 2022

Affiché le : 2 décembre 2022

